

SEANCE DU 13 septembre 2021

APPROBATION DE LA SEANCE DU 10 juin 2021

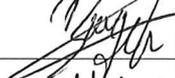
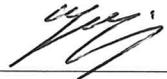
Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Germain GOEPFERT	Maire		
Sabine LITZLER	Adjointe		
Thierno GUEYE	Adjoint		
Romuald BOYET	Adjoint		
Vincent LIDY	Conseiller		
Jean-Jacques VIROULET	Conseiller		
Arnaud BRISSIAUD	Conseillère		
Denis HARNIST	Conseiller		
Rémy GÖTTE	Conseiller		
Flavia BRUNGARD	Conseillère		
Virginie DICK	Conseillère		
Christophe SENN	Conseiller		
Emmanuel PINTO	Conseiller		
Philippe JACQUET	Conseiller		
Charles STEIN	Conseiller		

ORDRE DU JOUR : Invitation écrite du 07 septembre 2021

1. Approbation de la séance du 10 juin 2021 et Informations sur les décisions prises par Délégation
2. ONF : Programme des Travaux 2022
3. Réfection du chemin rural « Obermorschwillerweg »
4. Avenant à la convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance
5. Restauration du Retable
6. Vente de terrain – rue des Violettes
7. Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières
8. Droit de préemption urbain (DIA) et urbanisme
9. Divers
10. Informations

TABLEAU DE PRESENCE

SEANCE DU 13/09/2021

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Germain GOEPFERT	Maire		
Sabine LITZLER	Adjointe		
Thierno GUEYE	Adjoint		
Romuald BOYET	Adjoint		
Vincent LIDY	Conseiller		
Jean-Jacques VIROULET	Conseiller		
Arnaud BRISSIAUD	Conseiller		
Denis HARNIST	Conseiller		
Rémy GÖTTE	Conseiller		
Flavia BRUNGARD	Conseillère		
Virginie DICK	Conseillère		
Christophe SENN	Conseiller		
Emmanuel PINTO	Conseiller		
Philippe JACQUET	Conseiller		
Charles STEIN	Conseiller		

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 13 septembre 2021.

Présents tous les membres sauf : M. STEIN Charles qui a donné procuration à M. GOEPFERT Germain, Mme DICK Virginie qui a donné procuration à M. GOEPFERT Germain, M. PINTO Emmanuel et M. SENN Christophe

Point 1 : Approbation de la séance du 10 juin 2021 et informations sur les décisions prises par délégation

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la séance du 10/06/2021

Par ailleurs le Conseil Municipal nomme comme secrétaire de séance :

Mme Sabine LITZLER, assistée de la secrétaire de mairie, Caroline BRAND.

Point 2 : ONF : Programme des Travaux 2022 :

Le Conseil Municipal,
Suite à la présentation du plan de coupes 2022 et du bilan 2021 par M. DAUVERGNE Olivier, agent ONF, présent à la séance,

Approuve l'état de coupes de bois
Présenté par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS en forêt communale de LUEMSCHWILLER pour l'exercice 2022

L'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés est prévu pour un volume de 769 m³ dans la parcelle 10.a et 2a.b et parcelles diverses pour une recette brute prévisionnelle de 33 370 €HT.
Les dépenses prévues sont de 21 750 € HT
soit un bilan prévisionnel net de 11 620 € HT.

Délègue le Maire pour signer et approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal donne son accord sur l'approbation de l'Etat d'assiette 2022, concernant la prévision des coupes.

Le Conseil Municipal a également donné son accord, à l'unanimité, pour la signature de l'annexe : contrat d'approvisionnement (vente de gré à gré sous contrat).

Vote à l'unanimité.

Point 3 : Réfection du chemin rural « Obermorschwillerweg » :

Suite aux dégâts d'orages de fin juin 2021, le chemin rural dit « OBERMORSCHWILLERWEG » est devenu impraticable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
DECIDE,

D'approuver les travaux pour la somme de :
9 801 € HT soit 11761 € TTC

1. que la dévolution des travaux se fera conformément au code des marchés publics ;
2. de faire une demande à la DETR (subvention de l'Etat)

Vote à l'unanimité

Point 4 : Avenant à la convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance :

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents. Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail. L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;
 Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
 Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
 Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;
 Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 septembre 2021 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;
 Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 juin 2021 ;
 Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021 ;
 Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

<i>Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :</i>		
<i>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</i>		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

Article 2 : autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Vote à l'unanimité.

Point 5 : Restauration du Retable :

Vu la complexité des démarches, Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une Assistance de Maîtrise d'Ouvrage.

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage pour le lancement de la deuxième phase du projet de restauration du Retable. (Appel d'offres, demande de subventions...)

Après discussion,

Le Conseil Municipal donne son accord pour confier l'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage au cabinet VADE'MECUM représenté par Mme DISTRETTI Valérie.

Le coût de la mission s'élève à 3 445 €HT soit 4 134 €TTC qu'il faudra compenser par une recette.

Vote à l'unanimité.

M. Jean Ertzscheid propose :

- de créer des cartes à offrir en contrepartie des dons au profit de la restauration du retable
- d'apporter son aide pour l'élaboration d'une plaquette à transmettre à la fondation du Patrimoine pour la collecte de fonds.

Point 6 : Terrain rue des Violettes section 2 parcelle 609

Le Maire propose au conseil municipal la vente de terrain section 2 N° 609 d'une surface de 24 m².

M. ALLEMANN Nicolas propriétaire de la parcelle 571 section 2 est venu en mairie et souhaite acquérir cette parcelle.

Délibération :

Vu la demande déposée par M. ALLEMANN Nicolas

Après discussion,

Le conseil municipal

- décide de retenir la proposition de M. ALLEMANN Nicolas
- vend la parcelle section 2 N° 609 pour la somme de 1 €, net vendeur.
- autorise le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette transaction

Vote à l'unanimité

Point 7 : Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières :

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la motion suivante :

Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,**▪ exige :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

-
Vote à l'unanimité.

Point 8 : Droit de préemption urbain (DIA) et urbanisme :**8-1 Droit de préemption urbain (DIA)**

- **DIA06819120E0009** : Monsieur LITZLER Cédric Mme KUENTZ Sophie domiciliés 11 rue de Wittersdorf à WALHEIM achètent le terrain bâti situé : Section 02 Parcelle : 200

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption urbain.

- **DIA06819120E0010** : Monsieur MISLIN Philippe Mme VOEGTLIN Nathalie domiciliés 3 rue des Pierres à LUEMSCHWILLER achètent les terrains non bâtis situés : Section 02 Parcelles : 13 et 17

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption urbain.

- **DIA06819120E0011** : Mme BEN-FARESS Sofia domiciliée 27 rue Neppert à MULHOUSE achète les terrains bâtis situés : Section 02 Parcelles : 511/273 et 684/272

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption urbain.

- **DIA06819120E0012** : Monsieur HARSTER Fabrice domicilié 2 rue de Flaxlanden à ZILLISHEIM achète le terrain bâti situé : Section 02 Parcelle : 197

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption urbain.

8-2 URBANSIME :**Certificat d'urbanisme :**

- Certificat d'urbanisme b déposé par Mme BAUR Nicole – MORSCHWILLER LE BAS Section 01 - Parcelle : 203 - terrain : rue du Moulin – lieudit : MUEHLENBERG
- Certificat d'urbanisme a déposé par SCP CHASSIGNET-BROGLE - Notaire - ALTKIRCH - Section 02 - Parcelle : 200 - terrain : 2 rue d'Obermorschwiller
- Certificat d'urbanisme a déposé par Me VOROBIEF - Notaire - MULHOUSE - Section 02 - Parcelles : 511/273 – 684/272 - terrain : 11 rue des Jardins
- Certificat d'urbanisme a déposé par SCP KOENIG Philippe - Notaire - ALTKIRCH - Section 02 - Parcelle : 197 - terrain : 1 rue du Cuir

Permis de Construire :

- MUHTARZADE Gagash domicilié 212 Avenue d'Altkirch – Brunstatt Section 1 Parcelle : 203
Pour : Maison individuelle – 5c rue du Moulin
- PINTO Emmanuel domicilié 12 rue de Tagolsheim Section 1 Parcelle : 281
Pour : Extension d'une maison individuelle

Déclarations Préalables :

- KLEIBER Philippe domicilié 8 Grand-rue
Section 02 Parcelle : 255
Pour : Clôture – Portail – Portillon
- HARNIST Marie-Josée domiciliée 12 rue d'Obermorschwiller
Section 02 Parcelle : 633
Pour : Démolition d'un mur en vue de la création d'une entrée de 8m

Point 9 : Divers :**9-1 Bus :**

Une habitante travaillant chez TRANSDEV a fait la demande de stationner le bus le soir et le weekend sur le parking situé à côté de la Salle des Fêtes.

Le Maire demande l'avis au Conseil Municipal, en ce qui concerne cette demande.

Après discussion,

Le Conseil Municipal propose :

- que le bus peut être stationné provisoirement du lundi au vendredi
- que le parking reste libre du vendredi soir au lundi matin ainsi que les jours fériés
- que la Commune se dégage de toute responsabilité en cas de vandalismes, accidents

9-2 SPA :

La convention triennale concernant la fourrière (capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale) arrive à échéance à la fin de cette année.

La cotisation par habitant est de 0.79 € pour 2022, 0.80€ pour 2023. 0.81€ pour 2024.

9-3 Ambroisie :

Pour lutter contre le risque de prolifération de l'Ambroisie (en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante) l'Agence Régionale de la Santé demande à chaque collectivité de nommer deux référents.

Le rôle des référents :

- Repérer la présence de cette espèce
- Participer à sa surveillance
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de cette espèce ou pour lutter contre sa prolifération en application de l'arrêté préfectoral
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Le Conseil Municipal nomme :

- M. Germain GOEPFERT et M. Jean-Jacques VIROULET

Point 10 : Informations :**10-1 Fiscalité :**

Chaque année avant le 30 novembre, le Conseil Municipal peut délibérer en matière de fiscalité de l'aménagement pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Actuellement le taux de fiscalité appliqué est de 3%.

Après discussion le Conseil Municipal décide de conserver le taux et de ne pas instaurer la limitation partielle de l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties par les Communes (concerne les logements achevés après le 01/01/2022).

A revoir tous les ans.

10-2 PLUi :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancien PLUi a obtenu un avis défavorable de la DDT et qu'il y a lieu de le revoir.

La Com/Com Sundgau a chargé le Cabinet Territoires + représenté par M.DE BONN Thibaud de reprendre la modification du PLUi.

Une réunion PLUi a eu lieu à la mairie le 12/07/2021 avec M. DE BONN afin de prendre en compte les souhaits de la commune.

La Com/Com nous a adressé des questionnaires nous demandant :

- d'affiner et d'actualiser le repérage des dents creuses : secteurs bâtis, secteurs faisant l'objet d'un permis, secteurs concernés par des blocages fonciers
- d'indiquer les logements vacants et les raisons de la vacance de ces logements

Une réunion publique sera organisée et le PLUi devra être finalisé fin 2022.

10-3 Travaux Chemins Ruraux – Bassins orages :...

Suite aux différents épisodes pluvieux du mois de juin, il a fallu intervenir pour effectuer divers travaux d'entretien :

- de fossés
- accès à la décharge du büloch
- curage des déversoirs d'orages pour un montant de 1 881.43 €TTC
- une partie du Landserweg a été refait, avant la forêt, près de la vierge du Paulrath pour un montant de 2 682.60 €TTC

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un nouveau déversoir d'orage sur l'Obermorschwillerweg (SEELACKER section 10) sur les parcelles 62 appartenant à l'Association Foncière et la parcelle 132 que la commune projette d'acheter à M. Enderlin Francis (7.94 ares au prix de 300 €). Le projet sera étudié en début d'année prochaine.

10-4 Travaux RD18VII :

Les travaux de préparation et de pose de grave-bitume ont été fait sur le tronçon du n° 1 au n° 9 de la rue de Tagolsheim et sur une partie de la rue du stade.

Le projet de mise en place d'un fourreau de diamètre 160 dans le bas de la rue du stade a été abandonné par manque de temps.

Les travaux de pose de grave-bitume ont été terminés le 26/08/2021 comme prévu.

Une réunion aura lieu pour évoquer le phénomène des vagues alors que le but du marché était de remédier à ce problème.

L'année prochaine, la route sera à nouveau rabotée et remise en état.

10-5 Ecole :

Travaux à l'école maternelle :

- La pose des sols et les peintures sont terminées.
- 2 tableaux en liège ont été achetés

La VMC de l'école primaire sera faite en septembre après réception des filtres.

Une personne a été embauchée en service civique à partir du mois de septembre pour les enfants du CE1.

10-6 Salle des Fêtes :

- L'entreprise NETOSOL a nettoyé la salle des fêtes le 08/07/2021 pour un montant de 1 056 €.
- Le nouveau protocole applicable pour la location de la salle communale, en raison de la crise sanitaire, a été rajouté au contrat de location.

10-7 Tondeuse :

Une nouvelle tondeuse John Deere a été achetée et livrée le 21/07/2021 pour un montant de 1 420.01 €.

10-8 Stationnement PMR devant la Mairie :

La place de stationnement « handicapé » a été matérialisée devant la mairie par un marquage horizontal et un symbole.

10-9 Association Sportive :

Le Président du football, M. Delnef est venu en Mairie le 16/06/2021.

Différents points ont été évoqués :

- La chaudière de fioul pose problème et doit être remplacée.
- En 2022, le football de Luemswiller fêtera son centenaire. Le bail emphytéotique est valable 99 ans et le sera jusqu'en 2079 car il avait été révisé.
- Une augmentation de l'ampérage au club house

10-9 Commémoration 11 novembre

Dans la mesure du possible, la commémoration du 11 novembre avec les élèves sera maintenue.

- Si obligation du Pass sanitaire, il n'y aura pas de vin d'honneur, mais les enfants pourraient recevoir une boisson et des sucreries.

10-10 Elections :

Il est décidé que les prochaines élections Présidentielles auront à nouveau lieu à la Salle des Fêtes ainsi que les autres scrutins à venir.

Dates des élections 2022 :

- Présidentielle : 1^{er} tour : 10 avril 2022
- 2^e tour : 24 avril 2022
- Législatives : 1^{er} tour : 12 juin 2022
- 2^e tour : 19 juin 2022

Le Maire donne la parole à Mme LITZLER pour les points suivants :

10-11 Eglise :

ORGUE : Nous avons reçu une subvention de 2 400.00 € pour les travaux de réparation de l'orgue de l'église.

Le montant total de la facture s'élève à 4 974.00 € TTC et les travaux seront effectués en septembre 2021

REFECTION DES CHAPERONS : La Commune est en possession d'un devis de 27 954 € de l'entreprise GARDERE, nous sommes en attente d'autres devis.

CIMETIERE : Différents problèmes au cimetière : beaucoup de hautes herbes et des dalles qui s'effondrent

10-12 Com/ Com :

- Arbres : Une distribution de flyers pour la commande d'arbres sera faite début octobre.
- Un questionnaire de la COM/COM relatif aux projets environnementaux de la commune à été complété le 20/09/2021.

10-13 Maison d'Assistantes Maternelles :

Le projet de la création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) est abandonné car aucun logement adéquat n'est disponible dans la commune. La proposition du 1^{er} étage de la mairie-annexe est supprimée car aucun espace extérieur (E.T. avec Mme Muller de Tagolsheim le 16/06/2021).

10-14 Mission Locale de Saint-Louis :

Un mail de la Mission Locale de Saint-Louis – Altkirch a été adressé le 15/07/2021 à la mairie pour connaître les coordonnées du « référent social » de la commune : il s'agit de Sabine Litzler.

10-15 Dons du sang :

La collecte de sang initialement prévue à Luemschwiller le 30/08/2021 a finalement eu lieu à Tagolsheim.

La prochaine collecte aura lieu à Luemschwiller le 08/11/2021 à partir de 16h 30.

10-16 Fête de Noël : La Fête de Noël des personnes Agées est prévue 12 décembre 2021 :

Dans la mesure du possible, le repas sera maintenu.

Si les mesures sanitaires ne le permettent pas, des cadeaux seront à nouveau distribués par les membres du conseil municipal.

Projets de décorations pour Noël :

- Acheter un projecteur pour projeter de la mairie-annexe sur le mur de l'Eglise
- Acheter des luminaires à poser sur les fenêtres de la mairie pour projeter sur les murs
- Acheter des guirlandes complémentaires pour décorer les sapins du terrain en face de la salle des fêtes
- Faire appel aux membres du Conseil Municipal et à des bénévoles pour confectionner des décorations pour le village.

10-17 Boîte à Livres :

- La boîte à livres a été inaugurée le samedi 03/07/2021 en présence du maire, des adjoints et de membres du Lion's club Altkirch.
- La 2^{ème} boîte à livres a été installée à côté du corps de garde sous l'abri de bus
Un banc sera installé à côté de cette boîte à livres.

10-18 Associations :

Il convient de désigner un référent « covid » pour chaque association lorsque celle-ci prévoit une manifestation.

10-19 Brioches :

La vente annuelle de brioche a été effectuée par l'association le 07/09/2021.

L'Association remercie la population pour l'accueil réservé.

10-20 Jurés d'Assises

Le 07 juillet 2021 a eu le tirage au sort de la liste préparatoire des Jurés d'Assises en présence des élus de FROENINGEN, HEIWILLER et OBERMORSCHWILLER.

Résultat du tirage au sort : 2 personnes de HEIWILLER et 4 personnes de Luemschwiller

10-21 Comité Info-Communication

Suite aux nouvelles directives sanitaires reçues par M. le Préfet du Haut-Rhin liées au COVID le 06 septembre 2021, la réunion du 09 septembre a été annulée.

10-22 Facebook live :

Des facebook lives ont eu lieu les 22/06/2021 - 06/07/2021 – 03/08/2021 – 17/08/2021 – 31/08/2021 – 07/09/2021 à 19h00 avec le Préfet pour répondre aux questions sur la gestion de la crise du Covid-19

Le Maire donne la parole à M. GUEYE Thierno pour les points suivants :

10-22 Eco/jardiniers :

La formation « Eco/jardiniers » organisée par la Com/Com Sundgau est terminée.

10-23 Réserve Civile :

Une réunion est programmée le 25 septembre 2021 de 9h à 12h salle ancien Dépôt pompiers

10-24 Comité Environnement :

Une réunion « environnement » est programmée le 16/09/2021 à 19h00 à la salle des fêtes

10-25 Voisins Vigilants :

Présentation du protocole « Voisins Vigilants » qui sera déposé en Gendarmerie